

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents : 8

Nombre d'administrateurs présents et représentés :  
12

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration :  
14/09/2022

Date d'affichage de la convocation : 14/09/2022

**Jeudi 22 septembre de l'an deux mille vingt-deux  
à 18 heures et trente minutes**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville

La séance est ouverte à 18h35.

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	X		
BROUCA Danielle			
CALOFER Jean-Pierre	X		
CHARTIER Hortense			Jean-Pierre CALOFER
GRIN Nathalie	X		
JALBY Jean	X		
JARRETOU Marie-Céline	X		
LAMARQUE Emmanuelle			
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	X		
RINGEVAL Jeannine		X	Marie-Céline JARRETOU
ROY Marie-Madeleine			
TERRAZA Brigitte		X	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie		X	Michèle YON
YON Michèle	X		
ZURITA-TROUVE Géraldine	X		

**DELIBERATION N°2022.04.09 : SAAD : ADOPTION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur des personnes âgées, le CCAS de la Ville de Bruges gère un Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile.

Ce service fonctionne 7 jours sur 7, tout au long de l'année. Il intervient auprès de personnes âgées et de personnes en situation de handicap à domicile dans l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Le règlement de fonctionnement définit les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans le respect des droits et des libertés de chacun.

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans. Toutefois, il peut faire l'objet d'une révision.

Il est remis, lors de l'admission, au bénéficiaire ou le cas échéant à son représentant légal. Il est également donné à chaque professionnelle du SAAD.

Il est proposé de valider une version actualisée suite aux travaux de réflexion menés avec les professionnelles. Il est apparu en effet nécessaire de préciser les missions, ainsi que les droits et obligations de manière plus détaillée.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à **l'unanimité** :

- **ADOPTENT** le règlement ci-annexé ;
- **AUTORISENT** la Présidente **A SIGNER** le règlement de fonctionnement du SAAD et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du  
Centre Communal d'Action Sociale



Brigitte TERRAZA

